

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022 / 105

## Nombre de conseillers:

En exercice : ..... 23

Présents : ..... 16

Votants : ..... 21

### Objet :

**Intégration d'office de la  
Route des Cannes et de la  
Route d'Uccioli à Porticcio  
dans le domaine public**

**Délibération n°68/22**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le \_\_\_/\_\_\_/2022 et que la convocation avait été faite le \_\_\_/\_\_\_/2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le \_\_\_/\_\_\_/2022 et la publication ou notification du \_\_\_/\_\_\_/2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 28 Juillet à 09 h 00, par suite d'une convocation en date du 19 Juillet 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Grosseto-Prugna se sont réunis en session ordinaire au Centre Administratif de Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Anne Laure ANTONINI, Jeanne ARRIGHI, Mmes Valérie BOZZI, Marie Madeleine GIOVANNANGELI, Clara LECA, Françoise LECAT, Geneviève MARCHETTI, Lucienne PETROLI ; Mrs. Vincent CICCADA, Philippe CREVEL, Paul GAETA, Louis GIORDANI, Alexandre LIVRELLI, Jean NEGRI, Éric RISTERUCCI, Jean-Dominique SPINOSI.

### **Avaient donné pouvoir** :

Mme Pascale BARBOLOSI à M. Vincent CICCADA ; M. Paul BOZZI à Mme Valérie BOZZI ; M. Christian LAMBERT à M. NEGRI ; Mme Sophie LUCCHINI à M. Alexandre LIVRELLI ; M. Alain HABANI à M. Eric RISTERUCCI

**Etaient absents** : Marie-Charlotte GRASSI, Clémentine UCCELLI.

Le Conseil a choisi pour secrétaire **Mme Clara LECA.**

### **Le Maire expose que :**

Par délibérations n° 43/17 du 14/04/2017 et 43/19 du 30/04/2019, le Conseil Municipal avait respectivement décidé de lancer une enquête publique en vue d'intégrer la route des Cannes et la Route d'Uccioli à Porticcio, dans le domaine public.

**Elle rappelle** que ces voies sont ouvertes à la circulation publique et, pour la Route des Cannes, notamment, elle permet de se rendre au Château d'Eau, ouvrage communal

Elle indique que ces voies carrossables remplissent les conditions pour une intégration d'office dans le domaine public.

**Le Conseil Municipal, Oûi le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,**

### **A l'Unanimité**

**DECIDE** d'intégrer d'office la Route des Cannes ainsi que la Route d'Uccioli, à Porticcio, dans le domaine public et de lancer au préalable une enquête publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

**Fait à Grosseto-Prugna, les jours mois et ans que dessus.**

**La Maire, Valérie BOZZI**

